



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 10 OCTOBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS CONVOCATIONS

Victor MOREAUX (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / Castres Olympique du 7 octobre 2017 (J7 TOP 14), le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de Monsieur Victor MOREAUX.

Monsieur Victor MOREAUX est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 octobre 2017.

Peceli YATO (ASM CLERMONT AUVERGNE) : A la suite de la rencontre Stade Toulousain / ASM Clermont Auvergne du 8 octobre 2017 (J7 TOP 14), le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de Monsieur Peceli YATO.

Monsieur Peceli YATO est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 octobre 2017.

Adrien BUONONATO (US OYONNAX RUGBY) : A la suite de la rencontre US Oyonnax Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 7 octobre 2017 (J7 TOP 14), les arbitres n°4 et n°5 ont signalé, dans leur rapport, le comportement de Monsieur Adrien BUONONATO, Entraîneur de l'US Oyonnax Rugby.

Monsieur Adrien BUONONATO et l'US Oyonnax Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 octobre 2017.

Simon MANNIX (SECTION PALOISE BÉARN PYRÉNÉES) : A la suite de la rencontre US Oyonnax Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 7 octobre 2017 (J7 TOP 14), les arbitres n°4 et n°5 ont signalé, dans leur rapport, le comportement de Monsieur Simon MANNIX, Entraîneur de la Section Paloise Béarn Pyrénées.

Monsieur Simon MANNIX et la Section Paloise Béarn Pyrénées sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 octobre 2017.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ronan O'GARA (RACING 92) : A la suite de la rencontre Stade Rochelais / Racing 92 du 8 octobre 2017 (J7 TOP 14), le représentant fédéral a signalé, dans son rapport, le comportement de Monsieur Ronan O'GARA, Entraîneur de Racing 92.

Monsieur Ronan O'GARA et le Racing 92 sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 octobre 2017.

Lucas Martin CANEDA (SA XV CHARENTE RUGBY) : A l'occasion de la rencontre Stade Montois Rugby / SA XV Charente Rugby du 6 octobre 2017 (J7 PRO D2), Monsieur Lucas Martin CANEDA a été définitivement exclu par l'arbitre.

Monsieur Lucas Martin CANEDA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 octobre 2017.

Monsieur Lucas Martin CANEDA est suspendu dans l'attente de cette audience.

US CARCASSONNAISE : A la suite de la rencontre US Carcassonnaise / US Montalbanaise du 6 octobre 2017 (J7 PRO D2), les officiels de match ont signalé, dans leur rapport, des incidents intervenus après la fin de la rencontre.

L'US Carcassonnaise est convoquée devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 18 octobre 2017.